

Excusés : Serge Cornet, absent, a donné procuration à Guillaume Pons.  
Joël Bayet, absent, n'a pas donné procuration.  
Marie Christine Denis Rouy est nommée secrétaire de séance.

1. Remise de loyer du bar-restaurant

Afin d'appliquer la remise gracieuse accepté au précédent conseil municipal, Alain Jarlier demande au conseil une délibération pour la remise exceptionnelle d'un tiers du loyer professionnel du mois de juin. Voté à 14 voix pour.

2. Création d'un passage piéton sur la RD16 au niveau de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre historique et dans l'objectif de sécuriser le passage des piétons du parking à la rue de la Coste, un passage piéton est envisagé. Après consultation de la DIR et avis favorable de Mr Barthomeuf, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'implantation comme exposée par Marjorie Pignol.

3. Piste forestière, les Clapiers

Alain Jarlier présente le projet établi par le CNPF sur la création de la piste forestière partant de la rue du verger des roches. Le projet comprend l'élargissement, l'empierrement. Il permettrait d'améliorer le travail forestier des parcelles de ce secteur. Ce projet peut prétendre à une subvention de 80%. Avant de s'engager, il est demandé l'accord du conseil pour débiter la consultation des entreprises et l'établissement des devis. Adopté à l'unanimité.

4. Présentation du suivi du budget 2021

Après un semestre, Marjorie Pignol présente pour information, le suivi du budget général 2021. Les réalisations des recettes et dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions. Les investissements sont partiellement engagés et devraient être réalisés en partie pour le deuxième semestre de l'année.

5. Valorisation Financière et fiscale 2020

Le service de gestion comptable de la trésorerie de Brioude a transmis l'analyse des budgets 2020 qui situe la commune par rapport aux communes de mêmes strates du département de la Haute-Loire. L'analyse est présentée par Marjorie Pignol.

6. SICTOM

Michel Teilhol fait le compte rendu de l'assemblée générale du SICTOM. Les bureaux actuellement situés à vieille Brioude vont être déménagés dans les anciens bâtiments « Nicolas » à Cohade. La modification du tri des déchets recyclables a impacté considérablement les quantités d'ordures ménagères collectées. Une réflexion est menée sur le changement de la fréquence de ramassage des différents déchets. Il est rappelé que si le bac bleu devient trop petit, il suffit d'en informer le SICTOM qui se chargera de fournir un contenant plus grand.

La déchèterie de Brassac rencontre des problèmes importants d'incivilités, de violences voire de menaces envers le personnel. Le conseil dénonce ces types de comportements et apporte son soutien à l'ensemble du personnel.

7. Vente d'une parcelle Place de la Tuilière

Un propriétaire souhaiterait pouvoir étendre sa parcelle sur une partie du domaine public. Alain Jarlier présente ce qu'il pourrait être cédé soit environ 68m<sup>2</sup>. Cette cession permettrait au propriétaire d'aménager et d'entretenir cette partie à la sortie de son garage. Trois conseillers s'abstiennent (Guillaume Pons, Serge Cornet et Stéphane Archer), la vente est accordée à 11 voix pour. Concernant le prix, il est demandé à l'acquéreur de supporter la totalité des frais annexes liés à cette opération. Abstention de Stéphane Archer, 13 voix pour.

8. Equipement numérique de l'école

Dominique Vachelard fait le point sur le suivi du dossier de l'équipement numérique. L'investissement est plafonné à 3500€/classe et subventionnable à 70% pour le matériel et 50% pour les logiciels. Une délibération est demandée pour autoriser Alain Jarlier à signer la convention. 14 voix pour.

## 9. Informations diverses

- Françoise Rochette présente l'enquête mise en place par la communauté de commune de Brioude Sud Auvergne sur le recensement des habitudes et des besoins des habitants. L'ensemble du conseil est invité à distribuer cette enquête auprès des lamothois pour une réponse avant le 30 juillet. Certains conseillers font part de leur étonnement sur la période choisie pour ce type d'enquête et sur le délai de réponse.
- La Fondation Patrimoine propose le projet de remise en valeur de la chapelle de Cougeac. Leur intervention s'adresse au petit patrimoine bâti du domaine public et prend la forme d'un suivi de projet et la mise en place d'un financement participatif. Le conseil n'émet pas d'avis négatif mais souhaite reporter la réflexion de ce projet à une date ultérieure.
- Présentation d'un projet photovoltaïque au sol sur la commune. Pour avis, le conseil se prononce avec 2 abstentions (Marjorie Pignol, Dominique Vachelard), 5 contre (Guillaume Pons, Serge Cornet, Stéphane Archer, Françoise Rochette, Wilfried Malige), 7 pour.
- Travaux du bâtiment communal du Pont de Lamothe, les travaux ont bien avancés mais les orages sont à l'origine de dégâts sur les locaux de l'association de chasse et du Foyer Rural.
- Présentation du plan du nouveau colombarium et validation du choix de l'entreprise retenue. Les travaux seront réalisés en fin d'année.
- La commission d'appel d'offre se réunira lundi 12 juillet à 20h30 pour le choix du bureau d'étude pour le projet de la Côtérie.
- Un propriétaire nous fait part d'un problème d'évacuation des eaux rue de la Fougère à la limite de sa parcelle. Les adjoints et Alain Jarlier connaissent le problème et réfléchissent à sa résolution.
- Pour donner suite à l'enquête faite auprès des associations sur leur structure associative, Marjorie Pignol présente les réponses reçues. Une enquête de ce type permet d'avoir une vue d'ensemble des associations subventionnées par la commune sur leur composition, leurs projets et leur bilan financier.
- Le projet d'aménagement du centre historique est en bonne voie, le dépliant du circuit découverte est terminé, il est présenté au conseil. Sa diffusion est prévue deuxième quinzaine de juillet.
- Présentation du projet de l'entreprise SRTP : Pour rappel, nous nous étions entretenus avec Mr Sicard concernant le stockage des déchets de son entreprise route de Champagnac et au lieu dit « Pommiers ». Conformément au règlement du PLU de cette zone, il lui avait été demandé l'arrêt d'apport de matériaux ainsi que la remise en état du site par courrier en date du ..... En réponse, l'entreprise nous présente par courrier un projet d'aménagement d'une zone de stockage de matériaux très importante entre ses bâtiments et la route de Champagnac au lieu-dit « la Maille » ainsi que l'agrandissement des bâtiments professionnels avec pose de panneaux photovoltaïques. Le conseil municipal demande au maire de rédiger un nouveau courrier à Mr Sicard pour faire cesser les dépôts de terre et autres déchets ainsi que leur élimination comme il s'y était engagé. Le conseil s'interroge sur un tel projet et les conséquences que cela pourrait entraîner pour la population et l'environnement. A ce stade aucun avis ne peut être donné sur le projet avant la mise en œuvre du PLUI.